

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds d'innovation 2023

Appel à propositions

Novembre 2021

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours.....	3
Raison d’être du concours.....	3
Objectifs du concours.....	4
Processus de soumission	4
Échéancier du concours	5
Budget du concours.....	5
Enveloppes allouées aux établissements admissibles.....	5
Coûts d’exploitation et de maintenance	6
Établissements admissibles.....	6
Projets et coûts d’infrastructure admissibles.....	6
Projets dont l’infrastructure sera située dans des installations de recherche nationales ou internationales	6
Infrastructure de calcul informatique de pointe....	7
Processus d’évaluation	7
Échelle d’évaluation	7
Comités experts	7
Comités d’évaluation multidisciplinaires.....	8
Comité d’évaluation multidisciplinaire spécial.....	8
Collaboration avec les provinces et les territoires	9
Décisions de financement	9
Considérations en matière de sécurité	10
Annonces publiques	10
Partie 2 – Comment demander du financement	11
Consulter les ressources disponibles.....	11
Soumettre un avis d’intention.....	11
Information concernant le projet.....	11
Sommaire du projet	12
Équipe	12

À propos de la Fondation canadienne pour l’innovation

La Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu’aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu’ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité. La FCI investit dans l’infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

Un avenir meilleur, maintenant

Depuis 25 ans, nous investissons dans les idées qui transforment notre monde

Description du projet	12
Établissements partenaires.....	13
Évaluatrices et évaluateurs suggérés	13
Soumettre une proposition.....	13
Module «Description du projet».....	13
Module «Renseignements financiers»	16
Module «Évaluatrices et évaluateurs suggérés»	16
Curriculum vitæ	16

Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères 17

Objectif 1	17
Recherche ou développement technologique ...	17
Expertise de l'équipe.....	17
Composition de l'équipe.....	19
Objectif 2.....	20
Infrastructure	20
Pérennité	20
Objectif 3.....	21
Retombées.....	21

Annexe 1 – Résumé des modifications et améliorations apportées au Fonds d'innovation depuis le concours 2020..... 22

Équité, diversité et inclusion (EDI).....	22
Critères d'évaluation.....	22
Objectifs du concours.....	22
Enveloppes allouées aux établissements admissibles.....	22
Sécurité de la recherche	22
Processus d'évaluation	23
Nombre maximal de pages	23

Annexe 2 – Enveloppes allouées aux établissements 24

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours

Raison d’être du concours

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel des personnes et à exploiter son infrastructure. Le Fonds d’innovation investit de façon soutenue dans l’infrastructure de recherche : de la recherche fondamentale et appliquée aux développements technologiques.

Le Fonds d’innovation soutient un large éventail de programmes de recherche, notamment dans les domaines du génie, des sciences naturelles, de la santé, sociales, humaines et des arts ainsi que des activités de recherche interdisciplinaire.

Les projets financés par le Fonds d’innovation permettront au Canada de demeurer à l’avant-garde de l’exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d’importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d’apporter des solutions aux défis mondiaux.

Les projets d’infrastructure de recherche devraient :

- Être conformes aux priorités stratégiques de l’établissement;
- Être suffisamment matures et offrir la meilleure chance d’atteindre des résultats transformateurs;
- Permettre aux équipes et aux établissements de bâtir sur les capacités existantes pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique en cours ou améliorer des secteurs émergents jugés prioritaires;
- Permettre aux équipes d’exploiter le plein potentiel de l’infrastructure de recherche et de mener des travaux de calibre mondial.

Consultez l’annexe 1 : [« Résumé des modifications et améliorations apportées au Fonds d’innovation depuis le concours 2020 »](#).



Notre engagement en matière d’équité, de diversité et d’inclusion

Dans l’ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu’un large éventail de perspectives, de compétences et d’expériences contribue à rehausser le niveau d’excellence en recherche. C’est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d’équité, de diversité et d’inclusion.

Équité : Nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l’infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : Nous accordons de l’importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière, les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l’emplacement, ainsi que celles de l’ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : Nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l’écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l’ensemble de l’écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.



Notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour ce concours

Nous avons élaboré notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) pour ce concours, en consultation avec nos parties prenantes de partout au Canada et en nous fondant sur l'approche du [Fonds Nouvelles frontières en recherche](#) du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements. Nous encourageons les établissements demandeurs à en consulter le guide de [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche](#). Il s'agit d'un outil appréciable quand arrive le moment de préparer une proposition.

Voici deux éléments clés de notre stratégie :

Un nouveau critère : composition de l'équipe

Conformément à notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, nous avons ajouté le nouveau critère « Composition de l'équipe » pour ce concours. Ce critère mesure l'importance accordée par une équipe aux aspects suivants :

- Obstacles systémiques propres au domaine de recherche;
- Principes d'équité et de diversité dans la composition de l'équipe;
- Moyens de garantir un environnement de recherche inclusif et collaboratif.

Nous tirerons parti des connaissances des membres des comités experts concernant les obstacles et défis rencontrés dans leurs domaines de recherche. Les membres du comité d'évaluation multidisciplinaire se serviront quant à eux de connaissances plus larges de l'EDI et des commentaires fournis par les comités experts pour évaluer dans quelle mesure les propositions satisfont au premier objectif.

Évaluation plus inclusive de l'expertise au moyen de résultats de recherche non traditionnels

Pour ce concours, nous utiliserons des résultats de recherche traditionnels et non traditionnels pour évaluer de manière plus inclusive l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe (voir « [Quels sont les résultats de recherche traditionnels et non traditionnels?](#) »).

Cette mesure est conforme à notre engagement envers la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, dont nous sommes signataires.

Veuillez également noter que la section « Liste des publications » du module « CV » a été rebaptisée « Contributions les plus significatives ». Cela permet désormais aux chercheurs et chercheuses d'inclure un large éventail de résultats de recherche sans avoir à restreindre cette liste à des publications scientifiques.

Objectifs du concours

- Favoriser des activités de recherche ou de développement technologique concurrentielles sur la scène internationale grâce à la participation équitable de membres d'équipes ayant l'expertise requise;
- Accroître et optimiser la capacité des établissements et des communautés de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées pendant la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Processus de soumission

Consultez la partie 2 « [Comment demander du financement](#) » pour en savoir plus sur chaque étape du processus de soumission.

Échéancier du concours

Activité	Date
Publication de l'ébauche de l'appel à propositions	28 octobre 2021
Date limite pour soumettre des commentaires sur l'ébauche de l'appel à propositions	12 novembre 2021
Publication de l'appel à propositions	24 novembre 2021
Date limite pour soumettre les avis d'intention	23 février 2022
Date limite pour soumettre les propositions	15 juin 2022
Évaluation des propositions par les comités experts	Août-novembre 2022
Évaluation des propositions par les comités d'évaluation multidisciplinaires	Janvier 2023
Évaluation des propositions par le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial	Février 2023
Décision du conseil d'administration de la FCI	Mars 2023

Budget du concours

Nous investirons jusqu'à 400 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche en finançant un maximum de 40 pour cent des coûts admissibles d'un projet d'infrastructure de recherche. Nous allouons également jusqu'à 120 millions de dollars aux coûts d'exploitation et de maintenance connexes par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#).

Enveloppes allouées aux établissements admissibles

Les enveloppes allouées aux établissements admissibles constituent le montant maximal de financement qu'un établissement peut demander s'il participe à plusieurs propositions (soumission ou collaboration). Ce montant est calculé en fonction de la part du financement versée à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2017-2018 à 2019-2020 (données les plus récentes).

Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche doivent soumettre leurs propositions à l'intérieur de l'enveloppe de l'université admissible à laquelle ils sont affiliés.

La somme de toutes les enveloppes allouées représente 2,75 fois le budget du concours afin d'atteindre un taux de financement d'environ 35 pour cent. Consultez l'annexe 2 : [« enveloppes allouées aux établissements »](#).

Les établissements admissibles qui n'ont pas d'enveloppe déterminée recevront une enveloppe de 2 millions de dollars.



Est-il possible d'obtenir plus de financement pour un projet multiétablissements?

Dans le cas de projets incluant, en plus de l'établissement administratif, au moins deux établissements partenaires qui mettent leurs ressources en commun ou hébergent chacun une partie de l'infrastructure, vous pouvez demander jusqu'à cinq pour cent supplémentaires par rapport à la somme demandée à la FCI. Cette contribution additionnelle servira à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets et elle ne proviendra pas de l'enveloppe allouée à votre établissement.

Veuillez justifier ce montant dans la proposition, laquelle sera soumise au processus d'évaluation du mérite. (Voir [« Demande de financement additionnel pour des projets multiétablissements »](#).)

Les établissements qui partagent une enveloppe ne comptent qu'une seule fois dans le minimum requis de deux établissements partenaires.

Respect du montant de votre enveloppe

À la date limite de soumission des avis d'intention, votre établissement peut dépasser le montant de l'enveloppe de 10 pour cent. Cependant, à la date limite de soumission des propositions, la valeur totale du financement demandé doit correspondre au montant de votre enveloppe.

Exception

Si votre établissement ne soumet ou ne collabore qu'à une seule proposition, il n'est alors plus contraint par aucune limite.

Coûts d'exploitation et de maintenance

Une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus est financée par l'entremise du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#). Les établissements concernés reçoivent automatiquement une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution octroyée aux projets financés.

Établissements admissibles

Ce concours est ouvert aux universités, collèges, hôpitaux de recherche et établissements de recherche à but non lucratif du Canada [reconnus admissibles par la FCI](#). Si votre établissement est déjà admissible, assurez-vous que votre [déclaration d'adhésion](#) est à jour avant de soumettre une proposition.

Les établissements non admissibles doivent fournir la documentation requise pour le devenir au plus tard dix semaines avant la date limite pour pouvoir soumettre un avis d'intention. Écrivez-nous à l'adresse admissibilite@innovation.ca pour en savoir plus sur le processus et sur les pièces justificatives requises pour déposer une demande d'admissibilité.

Projets et coûts d'infrastructure admissibles

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche pour accroître la capacité de recherche et soutenir des activités de recherche de calibre mondial. Les coûts admissibles sont décrits dans la section 4.6 de notre [Guide des politiques et des programmes](#).

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche **doivent avoir été engagées** et les contributions en nature **reçues au plus tôt le 1^{er} novembre 2020**. Nous considérons les dépenses engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Consultez notre [Guide des politiques et des programmes](#) pour en savoir plus sur les projets d'infrastructure admissibles.

Projets dont l'infrastructure sera située dans des installations de recherche nationales ou internationales

Si l'infrastructure que vous proposez sera située dans une installation de recherche nationale ou internationale, votre établissement doit :

- Consulter l'installation hôte;
- Se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet;
- Obtenir son approbation avant de soumettre un avis d'intention.

Nous pourrions demander à l'installation de recherche de confirmer qu'elle s'engage à héberger l'infrastructure.



Y a-t-il un coût d'infrastructure minimal pour qu'un projet soit pris en considération?

Seules les propositions dont le coût total est supérieur à un million de dollars sont recevables.

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Les propositions pour acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe et des ressources connexes afin de mener un programme de recherche ou de développement technologique sont admissibles. En revanche, les propositions qui portent principalement sur une infrastructure de calcul informatique de pointe d'envergure, collective ou partagée ne le sont pas. Ces besoins sont couverts par l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (auparavant la Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)) créée par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada en avril 2019.

Le partage des ressources optimise les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique de pointe. Pour cette raison, nous nous attendons à ce que les ressources de calcul informatique nouvelles ou additionnelles, qui seront financées par ce concours et coûteront plus de 100 000 \$, soient généralement hébergées, gérées et exploitées par l'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance).

Si votre proposition comprend une infrastructure de calcul informatique qui serait hébergée, gérée et exploitée par votre établissement, veuillez présenter des arguments convaincants pour justifier ce choix.

Si vous prévoyez demander une infrastructure de recherche informatique évoluée, veuillez prendre contact avec l'Alliance. Visitez son [site Web](#) pour en savoir plus sur le processus établi afin de faciliter les collaborations avec les établissements.

Envoyez-nous vos questions concernant l'admissibilité d'une infrastructure de calcul informatique de pointe à FI2023@innovation.ca.

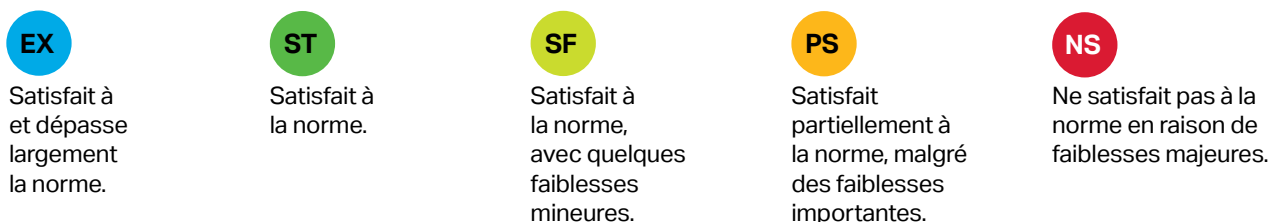
Processus d'évaluation

Grâce à notre processus d'évaluation du mérite, nous veillons à ce que les propositions soient évaluées de manière juste, transparente, concurrentielle et rigoureuse. Les prochaines sections décrivent le processus d'évaluation de ce concours, notamment les rôles et les responsabilités de chaque comité.

Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à chaque critère d'évaluation ou objectif du concours.

Figure 1 : Échelle d'évaluation de la FCI



Comités experts

À la première étape de l'évaluation, des comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur domaine de recherche. Ils déterminent les forces et les faiblesses de ces propositions par rapport aux six critères d'évaluation. Ce processus est adapté à la nature et à la complexité des propositions.

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours lors de l'évaluation des comités experts passeront à l'étape suivante du concours (voir « [Quel est le seuil d'excellence?](#) »).

Comités d'évaluation multidisciplinaires

À la deuxième étape de l'évaluation, des comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) examinent toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente. Chaque CEM évalue un ensemble de propositions de taille et de complexité semblables en fonction des trois objectifs du concours.

Au moins un CEM examinera exclusivement les propositions soumises par les petits établissements. (Voir « [Quelle est la définition d'un « petit » établissement?](#) »)

Nous choisissons les membres des CEM en fonction de leur vaste compréhension du milieu de la recherche. Pour illustrer le fait que la composition de chaque comité est adaptée selon les propositions, reprenez qu'un CEM qui examinera les propositions de petits établissements, sera composé de membres qui connaissent ce milieu, tandis qu'un CEM qui évaluera des propositions de grande taille, sera composé de membres qui possèdent une expertise en gestion de ce type d'installation.

Tous les CEM comprendront des membres qui connaissent bien les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Suite à une analyse minutieuse des propositions et des rapports des comités experts, les comités d'évaluation multidisciplinaires sont chargés :

- De déterminer les propositions ayant des faiblesses importantes par rapport au critère « Composition de l'équipe »;
- De déterminer les propositions qui affichent les normes d'excellence les plus élevées et remplissent le mieux les trois objectifs du concours, en tenant compte des autres propositions présentées;
- De formuler des recommandations par rapport au financement et au montant à allouer à chaque proposition, lesquelles seront utilisées à la prochaine étape du processus d'évaluation.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À la troisième et dernière étape de l'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CEM concernant les propositions faisant l'objet d'une recommandation de financement de leur part. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure du fait que les évaluations des CEM sont cohérentes entre elles. Dans le cas où les recommandations des CEM dépasseraient le budget disponible, il doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.



Quel est le seuil d'excellence?

Le seuil d'excellence pour accéder à l'étape des comités d'évaluation multidisciplinaires varie en fonction de la taille de l'établissement administratif. (Voir « [Quelle est la définition d'un « petit » établissement?](#) »)

Petits établissements – Les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins qu'elles ne reçoivent le pointage : **PS** ou **NS** trois fois ou plus.

Tous les autres établissements – Les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins qu'elles ne reçoivent l'un des pointages suivants :

- **PS** ou **NS** trois fois ou plus;
- **SF**, **PS** ou **NS** quatre fois ou plus.

Voir figure 1: [Échelle d'évaluation de la FCI](#).



Quelle est la définition d'un « petit » établissement?

Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent.



Quels sont les critères d'évaluation?

Les comités experts évaluent les propositions selon six critères d'évaluation :

Recherche ou développement technologique –

Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Expertise de l'équipe – L'équipe possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche proposées.

Composition de l'équipe – Les principes d'équité et de diversité ont été pris en compte lors de la composition de l'équipe, y compris dans le choix des responsables d'équipe. On s'engage à créer un milieu de travail inclusif dans lequel tous les membres sont pleinement intégrés à l'équipe et soutenus par elle.

Infrastructure – L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées et améliore de manière optimale les capacités existantes.

Pérennité – L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale pendant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.

Retombées – L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Consultez la partie 2 « [Comment demander du financement](#) » pour en savoir plus sur la façon de bien respecter chaque critère d'évaluation.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter que certaines activités ne se répètent, nous communiquerons ce qui suit aux organismes de financement des provinces et territoires concernés :

- La liste des avis d'intention soumis;
- Les propositions;
- Les rapports des comités experts, y compris les noms des membres de ces comités et les établissements auxquels ils sont affiliés.

Ce partage d'information est conforme aux ententes conclues entre la FCI et les organismes de financement des provinces et territoires concernés ainsi qu'aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, nous inviterons les organismes de financement des provinces et territoires concernés à participer, à titre d'observateurs, aux délibérations des comités experts. Ils auront aussi l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leurs avis sur des propositions qui les concerneraient.

Nous encourageons les établissements à travailler en étroite collaboration avec les organismes de financement des provinces et territoires concernés en tant que partenaires clés dès la planification et la préparation de leur proposition.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance de mars 2023, après quoi nous aviserons votre établissement de ces décisions et rendrons disponible le matériel d'évaluation dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).

Considérations en matière de sécurité

Les établissements bénéficiaires devront assurer la sécurité et l'intégrité des projets financés. Cela comprend :

- D'exercer un processus de diligence raisonnable pour cerner les éventuels risques liés à la sécurité qui pourraient se poser aux projets financés, y compris en lien avec la sécurité physique, le personnel, la cybersécurité, les données, la propriété intellectuelle et les partenariats selon les cas;
- Identifier et mettre en place des mesures pour atténuer ces risques en tenant compte des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et des opérations.

Les considérations en matière de sécurité n'influencent pas le processus d'évaluation du mérite auquel sont soumises les propositions.

Les établissements demandeurs ne sont pas tenus de traiter des questions de sécurité dans leur proposition. Cependant, la sécurité et l'intégrité des projets financés seront une condition du financement et seront prises en compte avant la finalisation des ententes de contribution. Selon le niveau de risque d'un projet financé, la FCI pourrait exiger que lui soit remis un plan de sécurité de la recherche, de cybersécurité ou de gestion des données. La FCI se réserve le droit d'exclure un partenaire ou de refuser de signer une entente de contribution au nom de la sécurité, c'est-à-dire en cas d'absence de mesures appropriées pour atténuer les risques potentiels.

Des outils et des conseils sont disponibles sur le portail [Protégez votre recherche](#) du gouvernement du Canada, notamment les [Lignes directrices de sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#), ainsi que des renseignements pour savoir comment participer aux ateliers de sensibilisation de [Science en sécurité](#).

D'autres renseignements seront fournis une fois que les décisions de financement seront rendues.

Annonces publiques

Tout nouveau financement dans le cadre du Fonds d'innovation fait l'objet d'une annonce publique du gouvernement du Canada. Nous organisons ces annonces nationales en collaboration avec les établissements.

Ces événements constituent des occasions intéressantes où les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, ainsi que les représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche et les développements technologiques rendus possibles par l'infrastructure financée par la FCI dans leurs collectivités.

Suite à cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les retombées de la recherche et du développement technologique pour la population canadienne.

Partie 2 – Comment demander du financement

Consulter les ressources disponibles

Veillez utiliser le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#) pour préparer et soumettre vos avis d'intention et vos propositions.

Les dossiers soumis doivent respecter les lignes directrices de la section 6 des documents d'[Initiation au SGCF](#) ainsi que celles du présent document. Ceux-ci contiennent tous les renseignements nécessaires pour soumettre une proposition dans le cadre de ce concours, y compris les explications relatives à la préparation des avis d'intention et des propositions. Nous vous recommandons fortement de revoir les avis d'intention et les propositions avant de les soumettre afin de vous assurer de leur conformité à ces lignes directrices.

Soumettre un avis d'intention

Pour pouvoir soumettre une proposition à ce concours, votre établissement doit d'abord soumettre un avis d'intention. Après la date limite pour soumettre ce dernier, vous pourrez soumettre une proposition dans le [SGCF](#).

Les renseignements demandés dans les avis d'intention nous aident à :

- Déterminer quel type d'expertise est nécessaire à l'évaluation de chaque proposition et ainsi planifier le processus d'évaluation;
- Recruter des membres des comités;
- Relever les potentiels problèmes d'admissibilité d'un projet ou de certains éléments de l'infrastructure demandée.

Les avis d'intention ne sont pas examinés dans le cadre du processus d'évaluation du mérite.

Nous publierons la liste des avis d'intention reçus sur [Innovation.ca](#). La liste comprendra les sommaires des projets. Nous incitons les établissements ayant des projets complémentaires à envisager des collaborations ou des initiatives multiétablissements, s'il y a lieu. À cette fin, nous pourrions vous signaler les chevauchements ou synergies possibles.

Si vous devez absolument modifier le nom des responsables de l'équipe ou le nom de l'établissement administratif une fois votre avis d'intention soumis, envoyez un courriel à F12023@innovation.ca dès que possible.

Un avis d'intention contient les six sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire du projet;
- Équipe;
- Description du projet;
- Établissements partenaires;
- Évaluatrices ou évaluateurs suggérés.

Cet appel à propositions et la section 6 des documents d'[Initiation au SGCF](#) contiennent tous les renseignements dont vous avez besoin pour soumettre un avis d'intention.

Information concernant le projet

Cette section comprend des renseignements de base comme le titre du projet, le nom de l'établissement demandeur et des mots-clés.

Sommaire du projet

(Maximum de 1500 caractères)

Veillez fournir un sommaire du projet et des activités de recherche, incluant suffisamment d'informations sur les activités de recherche proposées et sur l'infrastructure de recherche requise pour permettre aux personnes qui pourraient collaborer d'identifier les moyens de le faire ou de participer à des initiatives multiétablissements. Nous publierons ce sommaire sur notre site Web, ainsi que le titre du projet, les noms des responsables d'équipes ainsi que des établissements auxquels ils sont affiliés, les établissements administratifs et partenaires, et enfin, les mots-clés du projet.

Équipe

Nous nous attendons à ce que l'infrastructure demandée permette à l'équipe concernée de mener des activités concurrentielles à l'échelle internationale. Ces activités peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs programmes de recherche.

Dans ce contexte, l'équipe peut être composée de chercheurs et chercheuses de différents établissements, pays et secteurs. Dans l'avis d'intention (comme il faudra le faire dans la proposition), vous pouvez inscrire un maximum de dix membres par équipe, incluant les responsables d'équipe. Seuls les curriculum vitae de ces dix personnes seront joints à la proposition. Toutefois, lorsque vous répondez aux critères concernant l'expertise et la composition de l'équipe dans votre proposition, veuillez prendre en compte tous les groupes d'utilisateurs et d'utilisatrices, y compris les responsables et membres de l'équipe et tout autre utilisateur ou utilisatrice.

Les membres de l'équipe :

- Doivent avoir un compte dans le SGCF;
- Doivent accepter de participer au projet avant que vous puissiez soumettre un avis d'intention;
- Peuvent provenir d'établissements canadiens ou internationaux qui ne sont pas admissibles au financement de la FCI.

Vous pouvez nommer jusqu'à deux responsables d'équipe pour vous permettre d'une part, de reconnaître d'autres personnes ayant l'aptitude de diriger au sein des équipes et d'autre part, de composer une équipe plus diversifiée.

Le statut de responsable d'équipe sera attribué automatiquement à la personne associée à l'établissement administratif qui crée l'avis d'intention dans le SGCF (généralement un chercheur ou une chercheuse du milieu de l'enseignement). Il sera ensuite possible de désigner une autre personne responsable d'équipe, qui n'aura pas obligatoirement besoin d'être associée à l'établissement administratif.

En plus d'être responsable de l'équipe, la personne qui crée la proposition dans le SGCF s'acquittera des tâches qui relèvent habituellement des « responsables de projet » (soumettre une proposition à l'établissement par exemple).

Description du projet

(Maximum de quatre pages)

La description du projet doit refléter toute la portée des activités prévues. C'est cela qui permettra au personnel de la FCI de déterminer l'étendue de l'expertise requise au sein des comités experts pour qu'ils soient capables d'évaluer le mérite de chaque proposition. Une description doit donc comprendre :

- Un aperçu général du ou des programmes de recherche ou de développement technologique qui seront rendus possibles par l'infrastructure, de même que les résultats escomptés, y compris les applications pratiques prévues;
- Un tableau de l'infrastructure demandée comprenant une brève description et les coûts approximatifs des principales composantes;
- Un tableau des partenaires actuels et prévus, y compris les noms des organisations et des individus impliqués dans les activités de recherche. Veuillez également inclure les conflits d'intérêts potentiels.

Établissements partenaires

Pour que vous puissiez soumettre un avis d'intention, il faut d'abord que les établissements qui sont vos partenaires acceptent de participer au projet dans le SGCF et confirment, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Vous pouvez suivre l'utilisation de votre enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de votre tableau de bord dans le SGCF.

Évaluatrices et évaluateurs suggérés

Nous vous invitons à suggérer des évaluateurs et évaluatrices étant à différents stades de leur cheminement professionnel, ayant des parcours variés ou faisant partie de groupes sous-représentés (y compris celles et ceux qui pourraient faire face à des obstacles systémiques (voir « [Comment définit-on les obstacles systémiques?](#) »)), d'après ce qui conviendra le mieux aux activités de recherche proposées. Nous nous réservons le droit d'utiliser ou non les suggestions.

Soumettre une proposition

Dans votre proposition, veuillez clairement démontrer les mérites et l'excellence du projet. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour permettre l'évaluation de la proposition conformément aux critères d'évaluation et aux objectifs du concours.

Si vous devez modifier les noms des responsables ou membres d'une équipe, des évaluatrices et évaluateurs suggérés ou modifier l'établissement administratif ou les établissements partenaires une fois votre avis d'intention soumis, envoyez un courriel à FI2023@innovation.ca dès que possible.

La proposition compte trois modules distincts dans le SGCF :

Le module « Description du projet » doit comprendre de l'information concernant le projet proposé, et la façon dont il répond aux objectifs et aux critères du concours.

Le module « Renseignements financiers » doit comprendre de l'information détaillée concernant le budget.

Le module « Évaluatrices ou évaluateurs suggérés » doit comprendre les noms de personnes qualifiées pouvant éventuellement faire une évaluation éclairée et impartiale de la proposition.

Les formulaires du SGCF indiquent le nombre maximal de caractères pouvant être saisis dans chacune des sections ainsi que le nombre maximal de pages que les fichiers devant être téléversés peuvent contenir.

Module « Description du projet »

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information concernant le projet;
- Sommaire en langage clair et résumé du projet;
- Équipe;
- Autres utilisateurs ou utilisatrices;
- Critères d'évaluation;
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance;
- Renforcement des investissements passés de la FCI et ceux destinés aux installations centrales et nationales;
- Établissements partenaires.

Le SGCF remplit automatiquement certaines sections de la proposition à partir des renseignements fournis dans les avis d'intention, notamment :

- Information concernant le projet;
- Équipe;
- Établissements partenaires.

Vous trouverez ci-dessous les instructions pour remplir ces sections. Consultez la section 6 des documents d'[Initiation au SGCF](#) pour en savoir plus.

Sommaire en langage clair

Veillez fournir un sommaire du projet proposé en utilisant un langage clair. Répondez aux questions suivantes : en quoi consiste la recherche? comment est-elle menée? en quoi est-elle importante? Veillez mettre l'accent sur les résultats escomptés et les retombées prévues pour le Canada, au-delà des travaux d'érudition.

On ne tiendra pas compte de ce sommaire dans le processus d'évaluation. Cependant, si le projet obtient du financement, il pourra être utilisé dans les produits de communication et sur le site Web de la FCI.

Résumé du projet

Veillez décrire globalement les activités de recherche ou de développement technologique prévues et fournir un aperçu de l'infrastructure demandée. Ce résumé doit indiquer en quoi la proposition répond aux [objectifs du concours](#).

Le résumé du projet est limité à trois pages pour les propositions rédigées en anglais et à quatre pages pour les propositions rédigées en français (voir [« Nombre maximal de pages »](#)).

Le résumé est la seule section de la proposition qui est soumise à l'examen du comité d'évaluation multidisciplinaire spécial pour l'aider à statuer.

Équipe

Le SGCF remplit automatiquement cette section à partir des renseignements fournis dans l'avis d'intention.

Les membres de l'équipe qui, à l'étape de la soumission d'un avis d'intention, ont accepté de participer, n'ont pas à confirmer leur participation à l'étape de la soumission de la proposition. Toutefois, tout membre que vous ajouteriez à cette étape, devra posséder un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet avant que vous ne puissiez soumettre votre proposition.

Les responsables d'équipe pourront consulter et modifier la proposition, tandis que les membres ne pourront que la consulter.

Autres utilisateurs ou utilisatrices

En plus des membres et des responsables d'équipe, vous pouvez inscrire jusqu'à 20 autres utilisateurs ou utilisatrices. Le fait de les ajouter à la proposition dans le SGCF ne fait pas en sorte qu'ils soient mis au courant. Par conséquent, l'établissement administratif doit s'assurer qu'ils en ont été informés et ont consenti à prendre part au projet.

Critères d'évaluation

Vous trouverez les instructions pour satisfaire à chacun des critères d'évaluation, dans la 3^e partie [« Normes et instructions relatives aux critères »](#).

Chaque critère d'évaluation sera examiné en fonction d'une norme. Veillez traiter chaque élément selon les instructions de manière à présenter une proposition aussi solide que possible.

Les comités experts mesurent le degré de conformité des propositions à chaque critère, tandis que les comités d'évaluation multidisciplinaires évaluent le degré de conformité des propositions à chaque objectif du concours.

Structure de la proposition

Veillez indiquer comment la proposition satisfait aux critères d'évaluation dans un document en format PDF, puis le téléverser dans le SGCF. Le document doit comprendre les informations clés sur la manière dont la proposition atteint les objectifs et satisfait aux critères d'évaluation du concours.

Assurez-vous que votre proposition est conforme aux lignes directrices en matière de présentation des pièces jointes, telles qu'elles figurent dans les documents d'[Initiation au SGCF](#).

Veillez aborder chaque critère dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans les pages suivantes du présent appel à propositions.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend d'une part, du montant demandé et d'autre part, de la langue officielle dans laquelle vous rédigez votre proposition. Nous accordons un nombre de pages plus élevé aux propositions rédigées en français.

Puisqu'il est prouvé que les documents rédigés en français requièrent environ 20 pour cent plus d'espace que des documents de nature comparable rédigés en anglais, nous accordons un nombre de pages plus élevé aux propositions entièrement rédigées en français. Cette mesure a pour but de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Montant total demandé à la FCI (\$)	Nombre maximal de pages	
	Propositions rédigées en anglais	Propositions rédigées en français
≤ 2 M\$	25 pages	30 pages
> 2 M\$ et < 10 M\$	30 pages	36 pages
≥ 10 M\$	35 pages	42 pages

Vous bénéficiez d'une grande marge de manœuvre pour satisfaire à chacun des critères dans votre document, y compris l'ajout de figures ou de diagrammes. La distribution du nombre de pages pour chaque critère est à votre discrétion. Cependant, veuillez respecter le nombre total de pages permis indiqué ci-dessus.



Une erreur de validation imposant la limite par rapport au nombre maximal de pages ne surviendra que lorsque la personne responsable de l'équipe indiquera que la proposition est « complète » et que votre établissement indiquera qu'il a vérifié ce statut ou qu'il essaiera de la soumettre.

Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance

Vous trouverez les instructions pour remplir cette section dans les documents d'[Initiation au SGCF](#).

Renforcement des investissements passés de la FCI et ceux destinés aux installations centrales et nationale

Les explications concernant cette section se trouvent dans le SGCF.

Établissements partenaires

Pour que vous puissiez soumettre une proposition, il faut d'abord que les établissements qui sont vos partenaires confirment, le cas échéant, la contribution qu'ils vont faire de l'enveloppe qui leur est allouée. Vous pouvez suivre l'utilisation de votre enveloppe dans la section « Dépôt de rapports destinés à l'établissement » de votre tableau de bord dans le SGCF.

Les établissements partenaires que vous ajouteriez après avoir soumis un avis d'intention, doivent confirmer leur participation avant que vous ne puissiez soumettre votre proposition. Si vous devez ajouter le nom d'un établissement partenaire, envoyez un courriel à FI2023@innovation.ca dès que possible; vous nous aiderez ainsi à gérer les conflits d'intérêts avec des évaluatrices ou évaluateurs potentiels.

Demande de financement additionnel pour des projets multiétablissements

Une contribution additionnelle (voir « [Est-il possible d'obtenir plus de financement pour un projet multiétablissements?](#) ») ne peut être utilisée que pour couvrir des frais d'administration supplémentaires associés à la gestion et à la gouvernance d'un projet.

Ces frais peuvent inclure :

- Les salaires du personnel non enseignant (gestionnaires, personnel professionnel, administratif, consultants et consultantes) dont les fonctions sont directement liées à la gouvernance et à la gestion du projet;
- Les coûts relatifs aux séances d'un conseil d'administration et d'un comité de gouvernance, y compris les frais de télécommunication, de partage de documents et de déplacement.

Il est nécessaire de fournir la justification de cette contribution additionnelle sous le critère « Pérennité » de la section « Critères d'évaluation ». Celle-ci sera soumise au processus d'évaluation du mérite.

Indiquez le montant demandé dans la section « Établissements partenaires » de la proposition. Veuillez noter que les champs nécessaires ne seront accessibles que lorsque vous aurez ajouté le nombre minimal d'établissements partenaires requis. Les établissements qui sont affiliés entre eux ne compteront qu'une fois dans l'atteinte du nombre minimal de trois établissements admissibles au financement de la FCI (une université et ses hôpitaux affiliés par exemple).

Module « Renseignements financiers »

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels;
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu);
- Contributions des partenaires admissibles;
- Utilisation de l'infrastructure;
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (généré automatiquement).

Consultez les documents d'[Initiation au SGCF](#) pour en savoir plus.

Module « Évaluatrices et évaluateurs suggérés »

Le SGCF remplit automatiquement le module « Évaluatrices et évaluateurs suggérés » à partir des renseignements fournis dans les avis d'intention.

Curriculum vitæ

Le curriculum vitæ de chaque membre d'une équipe sera automatiquement joint à la proposition dans le SGCF au moment où vous la soumettez. Assurez-vous que les curriculum vitæ soient à jour avant de soumettre votre proposition.

La section « Liste des publications » du module « CV » a été rebaptisée « Contributions les plus significatives ». Cela permet désormais aux chercheurs et chercheuses d'inclure un large éventail de résultats de recherche sans avoir à restreindre cette liste à des publications scientifiques.

Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères

Objectif 1

Favoriser des activités de recherche ou de développement technologique concurrentielles sur la scène internationale grâce à la participation équitable de membres d'équipes ayant l'expertise requise.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Recherche ou développement technologique;
- Expertise de l'équipe;
- Composition de l'équipe.

Recherche ou développement technologique

Norme : Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez les activités de recherche ou de développement technologique qui seront rendues possibles grâce à l'infrastructure demandée;
- Expliquez les méthodologies qui seront utilisées et discutez de la faisabilité de ces activités en présentant les principales difficultés et les moyens qui seront pris pour les surmonter;
- Décrivez les aspects novateurs des programmes proposés en les positionnant dans l'état actuel des connaissances dans le domaine, autant au Canada qu'à l'étranger (fournissez des références).



Afin de fournir aux évaluateurs et aux évaluatrices le contexte, envisagez de fournir une liste des principaux articles d'infrastructure demandés avant de donner des détails sur les programmes de recherche.



Pour les installations centrales (voir [« Qu'est-ce qu'une installation centrale? »](#)), envisagez tout d'abord de fournir un aperçu général des types de projets qui seront rendus possibles grâce à l'infrastructure, puis une description détaillée d'un échantillon représentatif des projets de recherche prévus.

Expertise de l'équipe

Norme : L'équipe possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche proposées.

Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités de recherche proposées;
- Décrivez l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe au moyen de résultats de recherche traditionnels ou non. (Voir [« Quels sont les résultats de recherche traditionnels ou non traditionnels? »](#)).



Envisagez de fournir une grille de compétences qui établit une correspondance entre l'expertise des membres de l'équipe et les activités de recherche proposées.



Qu'est-ce qu'une installation « centrale »?

Une installation centrale donne accès à des ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheurs et chercheuses puissent les acquérir et les exploiter eux-mêmes de manière rentable. Ces ressources peuvent être les suivantes :

- Services de recherche et d'analyse de pointe;
- Instruments et technologies;
- Expertise;
- Formation et enseignement.

Aussi, une installation centrale :

- Est accessible à de nombreux chercheurs et chercheuses pour y mener leurs activités de recherche indépendamment de leur affiliation

administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;

- Dispose d'équipements et d'espaces dédiés au service d'un ou plusieurs établissements;
- Est reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie et d'un plan de gestion solide reflétant son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une gestion dédiée faisant appel à des personnes possédant l'expertise technique et scientifique nécessaire pour superviser tous les aspects de l'installation.



Quels sont les résultats de recherche traditionnels ou non traditionnels?

Notre processus d'évaluation du mérite prend en considération des résultats de recherche traditionnels et non traditionnels pour évaluer l'expérience et l'expertise des chercheurs et chercheuses. (Voir [«Évaluation plus inclusive de l'expertise au moyen de résultats de recherche non traditionnels»](#))

Voici quelques exemples :

- La publication d'articles de recherche;
- La présentation de nouvelles connaissances ou données (y compris les présentations lors de conférences et autres congrès);
- Le développement de nouvelles technologies;
- La production de logiciels;

- La création de propriété intellectuelle;
- Le fait de contribuer à des politiques ou décisions d'affaires;
- La formation de personnel hautement qualifié;
- Le fait de mener des activités d'engagement communautaire et de sensibilisation;
- La production de matériel communautaire tel que des travaux d'érudition autochtones ou des formations à la sensibilité culturelle;
- L'analyse d'articles, de livres, de présentations et d'autres travaux de recherche sur les médias sociaux, les blogues ou à travers des balados;
- L'organisation d'expositions et d'activités.

Composition de l'équipe

Norme : Les principes d'équité et de diversité ont été pris en compte lors de la composition de l'équipe, y compris dans le choix des responsables d'équipe. On s'engage à créer un milieu de travail inclusif dans lequel tous les membres sont pleinement intégrés à l'équipe et soutenus par elle.

Instructions :

- Décrivez les défis particuliers ou les obstacles systémiques (voir «[Comment définit-on les obstacles systémiques?](#)») qui existent dans le cadre de vos activités de recherche et qui pourraient empêcher des personnes appartenant à des groupes sous-représentés de faire partie de l'équipe de manière équitable;
- Décrivez au moins une pratique concrète que vous avez mise en place pour surmonter les défis ou les obstacles systémiques que vous avez décrits et qui démontre que vous avez consciemment tenu compte des principes d'équité et de diversité dans la composition de votre équipe;
- Décrivez au moins une pratique concrète que vous adopterez pour favoriser l'inclusion continue des groupes sous-représentés dans votre équipe et indiquez comment vous mettrez en place cette pratique compte tenu des défis ou obstacles systémiques que vous avez décrits.

Consultez le guide du gouvernement du Canada, [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche](#), pour trouver des façons d'intégrer ces principes dans vos activités de recherche. Nous vous recommandons aussi de passer en revue le plan d'action et les politiques de votre établissement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.



La façon dont une personne s'identifie (appartenance à un ou à plusieurs groupes sous-représentés) est un renseignement considéré personnel. En aucun cas vous ne devriez divulguer des renseignements personnels sur les membres de votre équipe (le fait que X déclare appartenir à une minorité visible; que l'équipe compte X femmes, X hommes et X personnes en situation de handicap par exemple).



Comment définit-on les obstacles systémiques?

Les obstacles systémiques sont les politiques ou pratiques en vertu desquelles certaines personnes appartenant à des groupes sous-représentés n'ont pas un accès équitable aux emplois, aux services ou aux programmes, ou en sont exclues. Les groupes sous-représentés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres de minorités visibles ou de groupes racisés, les membres des communautés LGBTQ2+ et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

Objectif 2

Accroître et optimiser la capacité des établissements et des communautés de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées pendant la durée de vie utile de l'infrastructure.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Infrastructure;
- Pérennité.

Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées et améliore de manière optimale les capacités existantes.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé, notamment les équipements de pointe et à usage intensif qui fonctionnent régulièrement et de façon fiable sur une longue période (équipements « workhorse »). Décrivez également les mises à niveau des équipements existants. Enfin, expliquez pourquoi chaque article est nécessaire (y compris s'il doit remplacer une infrastructure ou des équipements existants). Dans la mesure du possible, faites référence aux méthodologies précises indiquées dans la section [« Recherche ou développement technologique »](#);
- Expliquez comment l'infrastructure demandée améliore les capacités de l'infrastructure existante de votre établissement et des établissements partenaires, et s'y intègre.



Envisagez de fournir un tableau qui établit une correspondance entre l'infrastructure demandée et les activités de recherche proposées.

Pérennité

Norme : L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale pendant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.

Instructions :

- Présentez un plan de gestion qui :
 - Décrit comment l'infrastructure sera utilisée de manière optimale (accès des utilisateurs et utilisatrices et niveau d'utilisation);
 - Décrit comment l'infrastructure sera exploitée et maintenue durant sa vie utile;
 - Indique les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus prévus pendant la durée de vie utile de l'infrastructure. Faites référence aux tableaux « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » du module « Description du projet ».
- Dans le cas de grands projets complexes, décrivez le modèle de gouvernance proposé pour l'infrastructure demandée, y compris la composition de ses instances décisionnelles.

Dans le cas de projets multiétablissements demandant une contribution additionnelle pour couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance, veuillez fournir une justification. (Voir [« Est-il possible d'obtenir plus de financement pour un projet multiétablissements? »](#))



Si l'on s'attend à ce que l'infrastructure produise un volume important de données, décrivez comment ces données seront gérées.

Objectif 3

Générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Le critère d'évaluation associé à cet objectif est le suivant :

- Retombées.

Retombées

Norme : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Instructions :

- Décrivez comment l'équipe prévoit transférer les résultats des programmes de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez l'expérience de l'équipe en matière de mobilisation des connaissances et de transfert technologique;
- Décrivez les retombées potentielles pour le Canada, y compris les compétences que le personnel hautement qualifié acquerra grâce à l'infrastructure demandée.



Outre les retombées habituelles, voici d'autres exemples que vous pourriez envisager: participation accrue des groupes sous-représentés (y compris celles et ceux qui pourraient faire face à des obstacles systémiques (voir « [Comment définit-on les obstacles systémiques?](#) »)), enrichissement de la culture scientifique du public, mobilisation du public, partenariats à l'extérieur du milieu de l'enseignement, publication d'ensembles de données.

Annexe 1 – Résumé des modifications et améliorations apportées au Fonds d'innovation depuis le concours 2020

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Nous avons élaboré une stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour le concours 2023 en consultation avec nos parties prenantes de partout au Canada et en nous fondant sur l'approche du Fonds Nouvelles frontières en recherche du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Notre stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour ce concours »](#) de cet appel à propositions.

Critères d'évaluation

Nous avons supprimé le critère « Capacité de recherche », dont divers aspects sont maintenant répartis à travers d'autres critères.

Nous avons également modifié le critère « Équipe » de sorte qu'une équipe est désormais évaluée en fonction de deux critères distincts :

- L'expertise de l'équipe, axée sur l'expertise et l'expérience des membres de l'équipe;
- La composition de l'équipe, axée sur les principes d'EDI.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Quels sont les critères d'évaluation? »](#) de cet appel à propositions.

Objectifs du concours

Nous avons mis à jour l'objectif 1 de manière à y intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous avons aussi reformulé l'objectif 2 pour mettre en relief les considérations en matière de pérennité.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Objectifs du concours »](#) de cet appel à propositions.

Enveloppes allouées aux établissements admissibles

À la lumière des données les plus récentes, nous avons haussé le montant de l'enveloppe minimale allouée aux établissements admissibles de 1,75 million de dollars à 2 millions de dollars.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Enveloppes allouées aux établissements admissibles »](#) de cet appel à propositions.

Sécurité de la recherche

Nous avons ajouté du texte pour tenir compte des considérations en matière de sécurité nationale et de sécurité de la recherche.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Considérations en matière de sécurité »](#) de cet appel à propositions.

Processus d'évaluation

Nous maintenons les changements suivants, qui ont été apportés au concours de 2020 :

- Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours lors de l'évaluation des comités experts passeront à l'étape suivante du concours (voir [« Quel est le seuil d'excellence? »](#));
- Il n'y aura aucune rencontre en personne entre les établissements demandeurs et les évaluateurs et évaluatrices;
- Les rencontres des comités experts et des comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) se tiendront de façon virtuelle.

Dans chaque comité d'évaluation multidisciplinaire, nous incluons des membres qui connaissent bien les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et qui seront responsables de repérer les propositions qui présentent des faiblesses importantes par rapport au critère « Composition de l'équipe ». Ces propositions seront retirées du concours.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Processus d'évaluation »](#) de cet appel à propositions.

Nombre maximal de pages

Nous avons réduit le nombre maximal de pages pour les plus petits projets afin d'alléger la tâche des établissements demandeurs et des membres des comités d'évaluation.

Nous augmentons aussi le nombre maximal de pages permis pour les demandes rédigées en français. Cette mesure, qui s'appuie sur des données probantes selon lesquelles les documents rédigés en français requièrent environ 20 pour cent plus d'espace que des documents de nature comparable rédigés en anglais, permettra de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour en savoir plus, consultez la section [« Nombre maximal de pages »](#) de cet appel à propositions.

Annexe 2 – Enveloppes allouées aux établissements

Établissements	Enveloppes	Établissements	Enveloppes
Université de Toronto	179 000 000 \$	Université Memorial de Terre-Neuve*	10 100 000 \$
Université de la Colombie-Britannique	99 900 000 \$	Institut national de la recherche scientifique*	9 200 000 \$
Université McGill	94 900 000 \$	Université Ryerson*	9 000 000 \$
Université de l'Alberta	60 800 000 \$	Université de Windsor*	6 100 000 \$
Université de Montréal	58 200 000 \$	École de technologie supérieure*	5 900 000 \$
Université de Calgary	49 200 000 \$	Université du Nouveau-Brunswick*	5 300 000 \$
Université d'Ottawa	48 100 000 \$	Université Wilfrid-Laurier*	4 300 000 \$
Université Laval	46 700 000 \$	Université de Regina*	4 000 000 \$
Université McMaster	45 800 000 \$	Université Brock*	3 500 000 \$
Université Western	38 900 000 \$	Université Laurentienne*	3 400 000 \$
Université de Waterloo	36 400 000 \$	Université du Québec à Trois-Rivières*	3 300 000 \$
Université du Manitoba	25 400 000 \$	Université de Lethbridge*	3 000 000 \$
Université Dalhousie	24 300 000 \$	Institut universitaire de technologie de l'Ontario *	2 900 000 \$
Université Queen's	23 800 000 \$	Université Lakehead*	2 900 000 \$
Université Simon-Fraser	22 400 000 \$	Université Trent*	2 500 000 \$
Université de Sherbrooke	22 000 000 \$	Université du Québec à Chicoutimi*	2 400 000 \$
Université de Guelph	16 700 000 \$	Université de Winnipeg*	2 300 000 \$
Université de la Saskatchewan	16 700 000 \$	Université du Québec à Rimouski*	2 100 000 \$
Université de Victoria	15 700 000 \$	HEC Montréal*	2 100 000 \$
Université York	15 600 000 \$	Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	2 000 000 \$
Université Concordia	14 200 000 \$		
Université du Québec à Montréal	14 100 000 \$		
Université Carleton	12 700 000 \$		
École Polytechnique de Montréal	12 600 000 \$		

* Petit établissement (voir [«Quelle est la définition d'un « petit » établissement?»](#))